



CHARTRE ETHIQUE



Satisfaire et protéger nos clients

INFRAMET s'engage à respecter de manière exemplaire la sécurité, la traçabilité et la qualité des produits qu'elle commercialise. Cela se traduit par une prise en compte des informations et alertes dont elle prend connaissance et par la mise en œuvre de référentiels qualité élevés.

De la conception à la livraison sur site, INFRAMET s'attache à proposer à ses clients des produits de la plus haute qualité par l'amélioration continue, par une grande exigence dans la sélection des produits et matières premières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers. INFRAMET s'engage à fournir à ses clients des informations sincères et claires et à ne faire aucune déclaration trompeuse concernant ses produits et leurs modes de fabrication.



Protéger l'environnement

Nous prenons en compte le respect de l'environnement tout au long du cycle de vie de nos produits. Nous l'intégrons aussi dans nos activités quotidiennes en cherchant à réduire nos consommations d'énergie, de papier ou de carburant. Nous soutenons toute initiative en faveur de la préservation de l'environnement dans nos domaines d'intervention



Respecter la santé-sécurité et le bien-être au travail

Garantie de la santé-sécurité au travail

INFRAMET considère que sa première responsabilité sociale est d'assurer à tous ses salariés, un environnement de travail respectant leur santé et leur sécurité, le refus de cautionner ou de tolérer le travail des enfants ou toute forme d'esclavage moderne afin de leur assurer un cadre de travail de qualité.

INFRAMET s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations en vigueur et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail. La santé étant l'affaire de tous, chaque collaborateur est sensibilisé sur ses responsabilités personnelles au quotidien quant à la prévention des accidents, à la protection de la santé et aux dommages environnementaux. Les collaborateurs sont incités à participer à l'amélioration continue de la gestion des risques.

Bien-être au travail

La qualité de vie au travail est une préoccupation permanente et une priorité. INFRAMET s'attache à respecter les quatre grands principes garantissant le respect de ses collaborateurs :

- La loyauté et le respect mutuel dans les rapports professionnels
- Le refus de toute forme de discrimination ou de harcèlement
- Le refus de toute violence physique, verbale ou morale
- La discrétion sur la vie privée des collaborateurs.

Le respect de ces principes repose sur l'ensemble des acteurs, à savoir la direction, les partenaires sociaux, les salariés eux-mêmes et, bien entendu, les managers qui constituent un maillon essentiel de cette démarche. INFRAMET est convaincu que la qualité de vie au travail est un facteur de développement du bien-être individuel et collectif des salariés, ainsi que de la performance économique. Aussi, la société affiche sa volonté de fournir des moyens et des conditions de travail propices à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs pour assurer la protection de leur santé, promouvoir la qualité de vie au travail ainsi que la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.



Assurer la transparence des comptes et l'intégrité dans nos relations avec les parties prenantes

INFRAMET interdit toute forme de corruption active (proposer une contrepartie) ou passive (accepter une contrepartie), directe ou indirecte, des collaborateurs avec ses partenaires (privés ou publics). INFRAMET s'engage également à assurer et respecter la transparence de l'ensemble des processus comptables visant à l'établissement de ses états financiers.

Transparence des comptes

La transparence des comptes constitue le socle de notre communication financière auprès de nos parties prenantes. Le INFRAMET s'engage à ce que son information comptable soit le reflet sincère de son activité. Nos éléments comptables doivent être justifiés par une documentation complète et précise et conservées en accord avec les dispositions légales et les consignes internes.

Dispositions anti-corruption

Politique à l'égard des cadeaux : Tout cadeau (bien ou service) ayant une valeur vénale supérieure à 50 euros doit être refusé et/ou retourné à son expéditeur à défaut d'autorisation par la direction. Tout cadeau doit être exceptionnel et raisonnable. Le supérieur hiérarchique doit en tout état de cause être informé par email de la réception d'un cadeau dont la valeur est supérieure à 15 euros. Cette disposition concerne également les cadeaux offerts par INFRAMET à des tiers. Au-delà de l'invitation à un déjeuner, les voyages ou invitations à des séminaires ou manifestations ne sont pas autorisés, sauf accord écrit et préalable de la direction concernée.

Éviter les situations de conflits d'intérêts

Lorsque les activités personnelles, sociales, financières ou politiques d'un collaborateur où il est susceptible d'influer sur son objectivité et sa loyauté envers INFRAMET, un conflit peut apparaître et doit être résolu.

Le risque de conflit d'intérêts peut donc être :

- Réel/Potentiel
- Volontaire/Involontaire.

En tout état de cause, chaque collaborateur qui pourrait être en situation de conflit d'intérêts doit en informer sa hiérarchie par écrit. Les solutions adéquates seront alors étudiées pour éviter tout risque de conflit d'intérêts.



Procédure d'alerte éthique

Toute personne qui, de bonne foi, a connaissance de situations qui lui paraissent contraires à cette charte éthique doit pouvoir les signaler en toute confiance, dans le cadre de la préservation de ses intérêts et de ceux d'INFRAMET. Son anonymat sera garanti. Si vous pensez que la loi n'est pas respectée ou qu'une pratique n'est pas conforme à la charte éthique, vous êtes encouragé à alerter INFRAMET sans délai. Les remontées d'alerte se feront selon directement par tout moyen auprès de la direction.

Suivi et sanctions

Lors d'éventuelles investigations, des collaborateurs peuvent être invités à apporter toutes les explications et transmettre les faits pertinents qui leur sont connus. Les manquements à cette charte éthique pourront entraîner l'engagement de procédures de sanctions disciplinaires à l'encontre du responsable de ces manquements. La qualité et la réputation d'INFRAMET reposent en grande partie sur l'intégrité et le comportement exemplaire de ses collaborateurs. Le respect de cette charte éthique est l'affaire de chacun.

Le président,
Jérôme MARUT